

# L'affaire BOYAU

Après l'affaire Freinet voici l'affaire Boyau qui indique avec quelle persévérance les réactionnaires de tout poil s'acharnent sur notre œuvre coopérative.

Lorsque nous disons « après » ce n'est pas tout à fait exact. Il y a des années que traîne cette deuxième histoire. Mais ce n'est que ces temps derniers qu'elle a pris une tournure aiguë. Et si, en apparences, son allure semble moins dramatique que l'agression de St-Paul, le jésuitisme qu'on y découvre la rend non moins écœurante.

A Camblanes donc même campagne de calomnies sournoises qu'à St-Paul contre nos camarades Boyau, leurs méthodes d'enseignement, les opinions qu'on leur prête. Bien entendu, pour monter et alimenter cette campagne, les mêmes éléments réactionnaires, maire en tête comme il est tout naturel. Mais aussi, hélas ! pour seconder cette meute, une collègue

et son mari, également fonctionnaire, que nos syndicats de l'enseignement laïc en général et Boyau en particulier, avaient cependant bien défendus, il y a quelques années dans une assez vilaine histoire.

Les choses vont ainsi durant des mois et les vexations s'accroissent à l'école. Sans aviser l'instituteur on traite son jardin en terrain conquis. On écrit à son sujet des lettres injurieuses et d'infâmes calomnies à la Préfecture. On le traite en séance publique du Conseil municipal d'irresponsable, parce que trépané. On l'insulte devant ses élèves et on fait intervenir quelques politiciens troubles pour obtenir son déplacement d'office. On pénètre dans sa classe et on soustrait tous ses documents pédagogiques personnels, ses préparations, les listes d'inscriptions d'élèves, etc., etc...

Puis, lorsque la presse à tout faire rend compte à sa manière accoutumée des événements de St-Paul pour la rentrée de Pâques 1933, le ton change et se fait plus agressif. On distribue le dimanche à la sortie de la messe, des numéros spéciaux de la *Liberté du Sud-Ouest*, l'organe régional le mieux pensant où l'affaire Freinet est présentée d'une façon particulièrement odieuse en un article qu'on met bien en évidence en l'encadrant d'un trait de couleur. On passe de famille en famille, essayant de semer le discrédit. Et la collègue — qui aurait pourtant beaucoup de raisons de se taire — n'est pas la dernière à participer au concert. « Les enfants seraient certainement beaucoup mieux à la maison qu'à l'école, eu égard à la façon dont ils y sont élevés ». Mais pas un pourtant ne fait grève.

Arrive le 26 mai. Ce matin-là, la collègue intervient dans l'école même pour interdire à Boyau de prélever dans un baquet, sous une captation d'eau de pluie construite en 1922 pour les besoins de l'école dépourvue d'eau potable, — et avec la participation aux frais de notre camarade, s'il vous plaît ! — un arrosoir d'eau destiné à l'arrosage de sa classe. Comme on peut le supposer, Boyau passe outre, et selon les termes mêmes de la déclaration écrite de l'administration, c'est son droit et son devoir. N'empêche que, prenant prétexte du fait, le mari de la collègue, avisé, se précipite dans la classe de Boyau qui a le dos tourné, et en présence des élèves, il le frappe et l'injurie. Les expressions utilisées, à défaut d'autres indices, serviraient à établir que ce geste était la conséquence logique d'une entente et non une manifestation de colère spontanée : « sale communiste », « on se f...out de ta pédagogie », « trépané », « irresponsable », etc., etc...

Il est sans intérêt d'insister sur la hottée de basses injures particulièrement édifiantes pour les enfants présents, qui accompagnaient ces propos. Quelles qu'aient été ses démanagements, Boyau sut conserver le sang-froid nécessaire pour éviter à ses écoliers le triste spectacle d'un colletage. Il se borna à immobiliser son antagoniste le mieux qu'il pût. Et l'incident, assez menu en soi — encore qu'il constitue injures et voies de faits à fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions — aurait pu encore être traité comme négligeable sans la série de faits qui le précèdent et l'accompagnent, contribuèrent à fixer sa véritable valeur. Trois jours auparavant, en effet, l'événement avait été annoncé et il coïncida avec une campagne de calomnies menée tant dans la presse spécialisée que dans des visites en séries au domicile des parents. Nous donnerons de larges citations des articles, quant aux propos, impossible de les reconstituer tous, même approximativement. On allait chantant chez qui voulait l'entendre qu'on avait enfin découvert le moyen radical de « débarrasser la commune de son cancer ». Mieux encore, le Maire, son compère du Conseil général et quelques créatures à leur dévotion ou à leur merci, machinent une action judiciaire contre Boyau. Il s'agit en l'occurrence de le faire passer non seulement pour un provocateur, mais, ce qui est un comble, pour l'auteur

des violences dont il fut victime, et cela afin de le rendre indésirable dans la commune.

Dès le 27 mai, la captation d'eau de l'école est mise sous clôture cadennassée et déclarée par le Maire, jouissance exclusive de la collègue. L'école est ainsi laissée sans une goutte d'eau au mépris de toute légalité. Ce qu'on veut et CE QU'ON FAIT — aussi grotesque que cela puisse paraître — c'est accuser Boyau d'avoir dérobé pour l'usage de sa classe l'eau céleste, propriété d'autrui. Mais des protestations s'élèvent, émanant de la majorité des parents sympathiques à nos camarades et soucieux de l'intérêt de leurs enfants. Alors afin de sauver la face, même aux yeux de l'Administration, le garde-champêtre appartenant communal est chargé d'apporter chaque matin un seau et un arrosoir d'eau à l'école. Voilà donc 15 à 18 litres d'eau destinés à satisfaire à tous les besoins de plus de cent enfants dont plus de trente prennent là leur repas de midi. Et encore plus d'une fois sur deux, la consigne est mangée !... On ne saurait mieux se moquer du monde. Et on ne saurait songer sans sourire à la déclaration officielle écrite par le Maire, il y a trois ans, déclaration qui permet de croire que l'école est pourvue de l'eau potable « saine et en quantité suffisante » prévue par la loi. Car afin de toucher les subventions accordées par l'Etat et le département à l'édification du groupe scolaire, le Maire a certifié que les travaux étaient entièrement achevés conformément aux devis soumis à l'agrément administratif. Et comme bien l'on pense ces devis comportent une adduction d'eau potable qui n'a jamais été amorcée ailleurs que sur les plans. Faux en écriture publique, alors ? diront peut-être quelques-uns. Pensez-vous, on n'en est pas à un scandale près.

En justice donc, le Maire a osé venir témoigner que Boyau n'avait aucune raison d'aller chercher de l'eau pour arroser sa classe puisqu'il avait à sa disposition permanente un porteur d'eau destiné à l'alimenter à discrétion ! Parallèlement à cette accusation on échafaude, grâce à quelques malheureux dépendant du Maire, tout un système de faux témoignages avec lequel on démontre que notre camarade est non seulement allé voler de l'eau, mais a encore accompagné son larcin d'inqualifiables violences. Parallèlement à cette entreprise de déformation, on s'efforce d'étouffer toute enquête judiciaire sérieuse sur les faits qui se sont produits en classe le 26 mai. Les enfants seuls témoins possibles ne sont interrogés qu'à la fin de la première quinzaine de juillet et après des démarches renouvelées de notre camarade. Inutile d'insister sur les pressions qui durant les deux mois écoulés se sont exercées au grand jour sur les familles pour obtenir le silence ou la rétractation des écoliers les plus compromettants, voire le mensonge de quelques autres. En dépit de toutes les manœuvres, la vérité jaillit tout de même. On déclare alors que les écoliers ont été catéchisés et on peuple brusquement la cour de l'école et ses dépendances devenues forum de témoins adultes qui ne pouvaient s'y trouver et pour cause, mais qui viennent déclarer s'être miraculeusement rendus là le 26 mai, à point nommé, pour voir Boyau et sa femme organiser un abominable guet-apens contre un infortuné citoyen. Il ne s'agissait de rien moins que d'assommer le malheureux en le tirant à l'abri de tous les regards indiscrets dans une classe en fonctionnement. Un de ces témoins à retardement — dont aucun n'existait pour l'enquête administrative du 27 mai — a même pu voir, à plus de 50 mètres, le sang couler à flots d'une égratignure du front de la victime.

Toujours est-il que nos camarades se trouvent *inculpés* pour la rentrée d'octobre et passeront tous deux en correctionnelle. Même la camarade Boyau, arrivée à la rescousse, comme spectatrice attirée par la panique des gosses !...

Campagnes de presse, pressions sur les familles, démarches politiques

sont allées se multipliant, comme bien l'on pense. Et une maladresse administrative a été merveilleusement exploitée pour présenter nos amis comme déplacés par mesure disciplinaire. En effet, l'administration qui avait offert à O. et R. Boyau des mutations ne répondant pas à leur demande, mais qu'elle jugeait avantageuses avait cru devoir soumettre leur nomination à la signature préfectorale sans ce soucier de l'avis des intéressés. Et ces nominations furent publiées aussitôt dans la presse avec tout le mouvement annuel du personnel.

Bien entendu, nos camarades n'entendent pas quitter Camblanes comme des indésirables et ont refusé les postes qu'on leur destinait. Les choses en sont là.

Leur position est d'ailleurs extrêmement forte. La quasi-unanimité des parents groupés en association autour de l'école sont bien décidés à les soutenir sans faiblesse. La preuve en est d'abord dans la manifestation écrite de sympathie que leur ont adressés plus de soixante chefs de famille usagers des écoles publiques. Ensuite dans l'ovation qu'ils reçurent le 29 juillet dans un meeting organisé à Camblanes par les organisations unitaires, confédérées et autonomes, groupées dans une belle manifestation de front unique, à laquelle répondirent plus de deux cents auditeurs enthousiastes. Enfin, dans les conclusions favorables de l'enquête administrative effectuée dès le 27 juin par l'inspecteur primaire qui prit, nettement et courageusement leur défense, après examen impartial de la situation

Les notes professionnelles de nos camarades, leurs rapports d'inspection, les lettres élogieuses de leurs chefs hiérarchiques sur la valeur de leur enseignement, les résultats des examens et cours, l'écrasement quasi-total de l'école privée concurrente jadis si prospère, sont autant de facteurs de leur sécurité. Mais sait-on jamais ?

Les usagers de l'école, les groupements qui se réclament de la laïcité, les organisations syndicales restent vigilants : c'est la façon la plus efficace d'étouffer définitivement cette nouvelle tentative de fascisme larvé qui, derrière O. et R. Boyau s'efforce d'atteindre notre méthode éducative, mise au service de l'école populaire.